

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Séance du vendredi 21 mars 2025

Délibération N°01/2025

Désignation des représentants de l'administration pour siéger dans les commissions paritaires : commissions administratives paritaires locales

MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE AYANT VOIX DELIBERATIVE

Présents :

- **Monsieur le Docteur Jean LACOSTE**, Représentant de la ville de Pau, Vice-Président du Conseil de Surveillance,
- **Monsieur Jean-Louis CALDERONI**, Maire de Bizanos, représentant de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées,
- **Monsieur Mohamed AMARA**, Représentant de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées,
- **Monsieur le Docteur Eric MONLUN**, Représentant la Commission Médicale d'Etablissement,
- **Madame le Docteur Karine MASSALOUX-TAROZZI**, Représentante de la Commission Médicale d'Etablissement,
- **Monsieur Pierre PEYRE**, désigné par Monsieur le Directeur Général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine,
- **Madame le Docteur Catherine DUBROCA**, désignée par Monsieur le Directeur Général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine,
- **Madame Juliette COLINMAIRE**, Représentante des usagers, désignée par Monsieur le Préfet,
- **Madame Anne-Marie PEENE**, Ligue contre le Cancer, représentante des usagers, désignée par Monsieur le Préfet.

Excusée :

- **Monsieur François BAYROU**, Maire de Pau, Président du Conseil de Surveillance,
- **Madame Geneviève BERGÉ**, Représentant le Président du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques,
- **Monsieur le Docteur Bernard CENRAUD**, désigné par Monsieur le Préfet,
- **Madame Sylvie LAFUENTE**, Représentante de la Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques (CSIRMT),
- **Madame Sandrine BARADAT**, Représentante des organisations syndicales (CGT),
- **Monsieur Denis LAVROF**, Représentant des organisations syndicales (CFDT).

Délibération N°01/2025

Désignation des représentants de l'administration pour siéger dans les commissions paritaires : commissions administratives paritaires locales

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE,

Vu le Code de la santé publique, et notamment les articles L. 6143-1 (3°) et suivants, l'article R.6143-38, l'article R.1112-81,

Conformément au Décret n° 2003-655 du 18 juillet 2003 relatif aux commissions administratives paritaires locales et départementales de la fonction publique hospitalière, modifié notamment par le décret n° 2022-857 du 7 juin 2022 relatif aux commissions administratives paritaires, locales, départementales et nationales de la fonction publique hospitalière,

Vu la note préparatoire remise aux membres du Conseil de surveillance,

DECIDE :

Suite aux départs de Madame Monique VIVONA, Coordinatrice Générale des Soins et de Monsieur Julien MOURET, Directeur adjoint, de désigner parmi les membres titulaires de l'administration de catégorie A :

- Monsieur Mathieu GAYRARD, Directeur adjoint, en remplacement de Monsieur Julien MOURET, membre titulaire ;
- Madame Laurence LEFAURE, Coordinatrice Générale des Soins, en remplacement de Madame Monique VIVONA, membre suppléant.

Fait à PAU, le 21 mars 2025

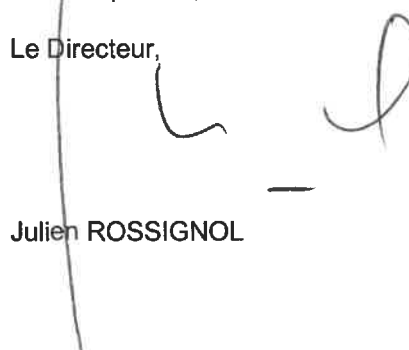
Le Vice-Président du Conseil de Surveillance,



Docteur Jean LACOSTE

Pour ampliation,

Le Directeur,



Julien ROSSIGNOL